

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2021

---

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS442

présenté par

Mme Grandjean, rapporteure et Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

-----

### ARTICLE 20

Après le mot :

« saisir »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 12 :

« le comité régional de prévention et de santé au travail de toute question relative à l'organisation ou à la gestion du service de prévention et de santé au travail. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.